

## *Editorial*

### **Les égarements de la politique salariale**

C'est officiel, les prix ont progressé en France de 2,6% entre mai 2003 et mai 2004.

Dans la même période, on enregistre une perte de pouvoir d'achat de plus de 2% pour les fonctionnaires. Cruelle réalité !

Hasard du calendrier, c'est au moment où l'INSEE a rendu public l'indice des prix que Monsieur SARKOZY a annoncé la mise en place d'une prime collective à la performance fixée à 400 € par personne et par an.

Malheureusement cette prime ne concernera pas tous les agents mais seulement 15% d'entre eux. Et le Ministre est on ne peut mieux placé pour savoir qu'avec 15% on ne fait pas une majorité....

La majorité des agents subira donc une perte de pouvoir d'achat car on ne voit pas d'éclaircie budgétaire à l'horizon qui viendrait donner du mou à d'éventuelles négociations salariales dans la fonction publique.

Enfin c'est bien la rémunération au mérite, individuelle ou collective, médiatisée en toutes circonstances qui tient lieu de politique salariale pour le gouvernement.

Cette option stratégique, à peine masquée, présente d'immenses avantages pour le Ministre :

- Elle permet de donner l'image d'une modernité présumée en rémunérant les fonctionnaires au mérite,
- Elle ne pèse guère sur les masses budgétaires et pas du tout sur la charge des pensions.

Par contre, pour les fonctionnaires, c'est un vrai recul collectif qui tasse de plus en plus leur pouvoir d'achat d'actifs et de retraités.

C'est vrai qu'il y a, dans tous les grades, des partisans de la rémunération au mérite. Mais on les entend moins lorsque l'actualité se fait plus forte et même chez ces derniers, personne n'est vraiment rassuré.

On parie qu'au bout des comptes, bien peu y trouveront leur compte.

En matière salariale aussi, il ne faut pas trop s'éloigner des fondamentaux et pour les fonctionnaires ils s'appellent carrière et valeur du point d'indice.

# Considérations sur la redevance audiovisuelle

## ■ Faut-il maintenir ou supprimer la redevance ?

Ce qui est essentiel, dans l'immédiat, c'est de maintenir, voire d'améliorer le service public de l'audiovisuel. En tant que service public accessible à tous, la part de l'Etat dans son financement devrait en toute orthodoxie provenir de l'impôt et non d'un système de redevance dont le montant est fixé indépendamment des facultés contributives de chacun.

## ■ Comment se dessine la réforme ?

Le Ministre s'est clairement prononcé pour une assiette de la redevance qui suive celle de la taxe d'habitation.

Ceci étant dit, les difficultés commencent. Elles sont d'ordre technique, mais aussi et surtout d'ordre politique car le sujet est sensible.

La crainte des députés est de donner une tonalité " augmentation des impôts locaux " à la réforme au moment même où ils ne sont pas vraiment preneurs d'un tel effet d'affichage.

## ■ Quel calendrier ?

Si un projet de réforme figure dans le PLF 2005 qui sera présenté en septembre prochain, et si le texte est voté, l'entrée en vigueur de la réforme ne pourra vraisemblablement pas se faire avant la campagne IR/TH 2006, pour une sortie des avis d'imposition fin 2006. Ce qui nous situe à une encablure d'une échéance politique importante que d'aucuns ont bien en tête à Bercy. Alors réforme ou pas, on y verra plus clair à l'automne ?

## ■ Quelles conséquences pour la DGI ?

Avant d'avoir des conséquences pour la DGI, cette réforme aurait des conséquences pour les 1500 agents de la CP qui perdraient leur mission. C'est toujours un traumatisme et même avec la garantie de l'emploi, un plan social reste un plan social jamais facile à vivre.

Pour la DGI, ce serait une mission supplémentaire dont il ne faut pas minimiser les difficultés d'assiette, de contrôle et de contentieux.

A titre de dommage collatéral, on peut penser que les missions domaniales pourraient être une nouvelle fois en balance entre la DGI et la CP au nom des grands équilibres.

En tout état de cause, il y aura un sujet sur le volume des emplois transférés car le cas de la redevance est totalement différent de celui de l'IS. Justement, l'année 2006 devrait ouvrir une nouvelle période contractuelle donc une discussion sur les moyens en emplois de la DGI.

## ■ Rien d'autre ?

Si : le projet de réforme de la Taxe professionnelle dont le calendrier se téléscopie avec celui de la redevance mais c'est une autre histoire.